



Délibération : DC\_2024\_027

## Conseil Communautaire du 08 avril 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT  
Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Sébastien SEGUIN

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON donne procuration à Wilfrid SALMON, Maryse BERNARD donne procuration à Nicolas DOSEN, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR donne procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

**Registre des délibérations**

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné  
procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie  
LENTIER, Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Hervé CUISSET  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique  
JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian  
BINOIT  
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, Sylvie  
CABOOR  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

# DÉLIBÉRATION POUR L'APPLICATION DE LA RÈGLE DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

**Numéro de délibération : DC\_2024\_027**

Pièce jointe : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

- - - - -

**Vu** l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire approuvant le règlement budgétaire et financier.

## **I. Exposé des motifs**

**Considérant** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** que le Conseil peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil communautaire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

## **II. Dispositif décisionnel**

Le Conseil Communautaire,

**Oùï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

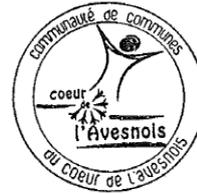
- **D'AUTORISER** le Président à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **D'HABILITER** le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Registre des délibérations**

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



***Envoyé en préfecture le 19/04/2024***

***Reçu en préfecture le 19/04/2024***

***Publié le 19/04/2024***

***ID : 059-200043263-20240419-DC\_2024\_027-DE***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.